

TITRES DE GIRONDE INDIVIDUELS JEUNES

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

◆ Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés traditionnels et promotionnels de moins de 11 ans à moins de 18 ans.

Peuvent participer aux titres, les joueurs ayant participé au moins à un tour du Critérium fédéral ou du Tournoi du Grand Prix du Conseil Général ou du Championnat de Gironde par équipes jeunes.

◆ Article 2 - ENGAGEMENTS

L'engagement à cette épreuve est **gratuit** sous la responsabilité du club auprès du Comité de Gironde.

Une liste de qualifiés sera établie par les Commissions responsables de la compétition.

Les joueurs seront répartis dans cette liste en tenant compte de leurs participations aux différentes épreuves citées dans l'article 1.

Un nombre de points sera attribué par compétition.

Par tableaux, les 48 premiers de cette liste seront qualifiés.

En cas de défection, les joueurs suivant ayant répondu assureront les remplacements.

◆ Article 3 - RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

Cette épreuve est sous la responsabilité de la Commission Jeunes et Féminines et la Commission Technique.

ORGANISATION SPORTIVE

◆ Article 4 - TABLEAUX

Les titres de Gironde comportent 16 tableaux :

MESSIEURS

Tableau A : moins de 11 ans licence traditionnelle

Tableau B : moins de 13 ans licence traditionnelle

Tableau C : moins de 15 ans licence traditionnelle

Tableau D : moins de 18 ans licence traditionnelle

Tableau E : moins de 11 ans licence promotionnelle

Tableau F : moins de 13 ans licence promotionnelle

Tableau G : moins de 15 ans licence promotionnelle

Tableau H : moins de 18 ans licence promotionnelle

DAMES

Tableau I : moins de 11 ans licence traditionnelle
Tableau J : moins de 13 ans licence traditionnelle
Tableau K : moins de 15 ans licence traditionnelle
Tableau L : moins de 18 ans licence traditionnelle
Tableau M : moins de 11 ans licence promotionnelle
Tableau N : moins de 13 ans licence promotionnelle
Tableau O : moins de 15 ans licence promotionnelle
Tableau P : moins de 18 ans licence promotionnelle

◆ Article 5 - FORMULE DE LA COMPÉTITION

Les tableaux seront limités à 48 joueurs.

Première phase par poule de 3 ou 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule

Deuxième phase : un tableau à élimination directe.

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. L'arbitrage se fera par les joueurs disponibles.

Les juges arbitres pourront regrouper des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.

Cependant, les titres individuels par catégorie seront bien attribués.

◆ Article 6 - ORGANISATION

Cette épreuve sera organisée dans plusieurs salles en fonction du nombre de participants.

La compétition se déroulera toute la journée.

◆ Article 7 - RÉCOMPENSES

Les 4 premiers par tableau seront récompensés sur place.